

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

-----  
COMMUNE DE LOUTEHEL  
35330  
-----

**N°39/ 2026**

*L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal QUERRO.*

**DATE D’AFFICHAGE :**

29/05/2026

**Etaient présents :**

ROUSSEL Céline, CAUCHE Christian,  
AUBERT Eric, JEGU Marie, METAYER Pascal,  
LE CROM Tiffany, CORDUAN Brianne, HERVÉ Anaïs,

**Étaient absent :**

Joël BOUCARD, CORDUAN Frédéric

**NBRE DE CONSEILLERS : 11**

**PRESENTS : 9**

**ABSENTS : 2**

*Madame ROUSSEL Céline a été désignée secrétaire de séance*

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION UNC (Union National des Combattants)**

Monsieur Le Maire demande au conseil d'étudier la demande de subvention exceptionnelle de l'Association UNC de Val d'Anast d'un montant de 400 €.

Chaque année, il revient à une commune du canton de recevoir l'association UNC pour la cérémonie du 8 Mai sur sa commune et de prendre en charge le coût du vin d'honneur et de la location de la salle pour le repas.

Cette année, c'est la commune de Loutehel qui recevait et organisait cette cérémonie. Pour le repas, la salle des fêtes de Loutehel était trop petite pour recevoir tous les convives, l'association UNC c'est proposé de louer à son nom la salle du Rotz à Val d'Anast afin de bénéficier du tarifs résidents qui est de 400 € au lieu du tarif extérieur qui est de 750 €.

La commune de Loutehel devant prendre en charge le montant de cette location, l'association demande donc une subvention exceptionnelle de 400 € correspondant au montant de la location de la salle pour le repas du 8 mai.

Après délibération le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accorder cette subvention exceptionnelle de 400 € en remboursement de la location de la salle à l'association Union National des Combattants de Val d'Anast.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
P.QUERRO**